Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 2

Artikel: Qui a peur du grand méchant loup?
Autor: Lang, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-827679

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le loup pâtit d'une bien mauvaise réputation
Photo Yves Debraine

Qui a peur du grand méchant loup?

Monsieur de La Fontaine ne savait certainement pas, en écrivant «Le loup et l'agneau», que la mauvaise réputation dont il dotait Sieur le Loup le poursuivrait au cours des siècles. Si, dans plusieurs pays européens, sa présence alimente aujourd'hui la rubrique des faits divers, cet animal sait par instinct qu'il n'a rien à attendre de bon de la part des humains. Et il le fuit à toutes pattes.

Ce n'est pas à la suite de ce méchant coup de fusil de novembre dernier, qui a mis fin à l'existence d'un «éclaireur» à quatre pattes venu de l'Italie voisine, que nous pourrons changer le cours de l'histoire! En effet, les loups ont depuis toujours appliqué ces règles de libre circulation qui entrent doucettement en vigueur dans les pays qui nous entourent. Les statistiques publiées par l'UICN indiquent que les populations actuellement recensées se mesurent en petites centaines (Roumanie, Yougoslavie et Portugal excepté), alors que la Suède et la Norvège abriteraient quelques dizaines seulement de ces canidés prédateurs.

Il est exact que le loup est un sacré prédateur! De plus, il est parfaitement organisé en meutes, capables de faire bien des dégâts au sein d'un troupeau. Le nier serait faire preuve de mauvaise foi. Mais nous n'en sommes pas là, même si tous les spécialistes nous affirment, statistiques géographiques à l'appui, que la «marche» en provenance du nord de l'Italie est inéluctable. Nous devrons un jour ou l'autre «faire avec...». Ce n'est pas le coup de fusil d'un inconnu (éleveur ou chasseur valaisan?) qui réglera le problème menaçant nos concitoyens vivant de leur travail dans les régions alpines et découvrant un fléau supplémentaire dont ils se passeraient volontiers.

Quelle dissuasion?

Comment minimiser les dégâts dans les années à venir? Plusieurs possibilités sont envisageables. La première venant à l'esprit est, bien entendu, le dédommagement accordé par l'Etat. Solution simple, mais qui ne tient pas compte de l'aspect émotionnel de l'éleveur qui découvre des bêtes, certes promises inéluctablement à l'abattoir, mais

auxquelles il peut être attaché selon son degré de sensibilité. Et de cela on doit tenir aussi tenir compte.

Quels sont les moyens de dissuasion? Parmi ceux-ci figure bien évidemment le chien de berger, dont la seule présence, dans nombre de cas, peut se révéler extrêmement efficace. En France voisine, il semble que l'on se tourne de plus en plus vers cette solution. Reste que, pour l'éleveur suisse, cela sous-entend des dépenses supplémentaires. Et puis, un auxiliaire à quatre pattes ne remplacera pas totalement l'engagement de bergers.

D'autres préconisent l'introduction d'un âne au sein d'un troupeau. Sa haute stature suffit (éventuellement?) à déstabiliser un loup par trop aventureux. Cette solution semble attrayante. Mais qu'en sera-t-il si, par hasard, de véritables meutes de loups font dans quelques années leur apparition sur notre territoire, meutes qui appliqueront leur technique de chasse organisée?

Une troisième solution envisagée consisterait à installer des lampes clignotantes tout autour des lieux de pacage? Est-ce qu'un prédateur décidé ne comprendra pas très vite que cette «lumière» est inoffensive, car les animaux appréhendent parfaitement les astuces humaines?

Prenons un exemple en Amérique, où le loup gris est considéré comme un ennemi par les fermiers du Nord au même titre que le coyote. Ils tentèrent bien de l'éliminer totalement, car il est loin le temps où cette appellation de «wolf» (loup en anglais) constituait un prénom glorieux pour de nombreux habitants de ce pays. Les valeureux Peaux-Rouges étant souvent baptisé «Loup Quelque Chose»!

Le droit d'exister

Actuellement, aux Etats-Unis, la question est: le contrôle de la vie sauvage doit-il être uniquement laissé à ceux qui s'estiment affectés par une prédation minime au sein de troupeaux? Ou ces animaux doivent-ils être considérés comme faisant partie d'un patrimoine national? Une question à laquelle il n'est pas simple de répondre. Une femme, Karlyn Berge, surnommée «Lady Wolf» dans le Minnesota, résume ainsi la situation: «Dans ces régions, le droit des chasseurs est un droit sacré. Cela fait partie du patrimoine des anciens et ils en sont aussi fiers que de leur attachement à la cellule familiale ou de leur prédilection pour la tarte aux pommes...» En Amérique, on n'hésite pas à mélanger les genres lorsqu'il s'agit de conserver «l'esprit pionnier» des populations!

A l'opposé, les membres d'un groupe de protection baptisé HOWL (Help Our Wolves Live) se sont battus pour faire admettre le droit à l'existence de ce canidé. Ils ont démontré que coyotes et chiens sauvages commettaient beaucoup plus de dégâts, au sein des troupeaux, que les loups. Ceux-ci ne s'approchent que très exceptionnellement des exploitations agricoles et jamais des humains.

Pourtant, il y a quelques années et sous la pression des éleveurs, les Autorités fédérales avaient admis un quota de chasse annuel de 160 individus. Ce qui n'a pas donné satisfaction aux demandeurs qui firent appel contre cette décision. «Si ces animaux pouvaient êtres librement chassés, cela rendrait un fier service à l'espèce, qui bénéficierait ainsi d'un regain de popularité dans l'esprit du grand public.» Curieux argument que celui qui consisterait à réduire une population afin de la rendre plus sympathique.

Le juge fédéral Miles Lord a rejeté cette proposition, s'en tenant à la décision du Congrès et précisant que tout contrevenant serait sévèrement sanctionné. On le voit, qu'il colonise encore (et de façon plus que raisonnable) l'Ancien ou le Nouveau Continent, le loup a bien du mal à conserver sa place sur cette terre?

Pierre Lang

La planète des animaux

*** Halte aux idées reçues** – La truffe du chien n'indique pas forcément sa température. Celle-là peut être brillante et froide alors qu'il a 40 degrés de fièvre. Sa salive ne cicatrise pas une plaie en la désinfectant, car elle contient des germes qui peuvent, au contraire, surinfecter la plaie. L'herbe n'est pas un vermifuge pour le chien et le chat, mais une purge qui peut aider à l'évacuation des boules de poils avalés. Les démangeaisons de l'anus de ces animaux ne sont pas seulement dues à des vers, mais aussi à d'autres parasites et, le plus souvent, à l'engorgement des glandes anales.

*** Le secret des coléoptères** – On a dénombré 330 000 espèces connues de coléoptères dans le monde. Une étude américaine, publiée dans le magazine «Sciences», révèle enfin le secret de cette diversité: la nourriture. En passant des plantes primitives aux plantes à fleurs, apparues plus tardivement sur notre planète, les insectes ont fait exploser le nombre d'espèces. Voici comment: «La diversité fait naître la diversité.» En s'attaquant aux plantes à fleurs, les insectes ont pu provoquer la création de nouvelles espèces de plantes sachant mieux se défendre. Davantage de plantes produisent davantage d'insectes. De même, davantage d'insectes produisent davantage de plantes et, en même temps, des parasites et des prédateurs plus nombreux. A leur tout, ils produisent des créatures qui mangent ces prédateurs. Et ainsi de suite...

Renée Van de Putte